

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

Date de la convocation : 18/01/2021

**Présents : (17)**

Mmes ARZUR Elodie, DAVID Dominique, KLECZINSKI Nathalie, Angélique LETACHE, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PETROPOULOS Muriel, VIMONT Isabelle  
MM.AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, BAUDIN Daniel, BROUAZIN Loïck, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, PERREAU Michel

**Absent** : BONTEMPI Nicolas

**Représentée**: Mme HARZOUNE par Mme KLEXZINSKI Nathalie

**Secrétaire de séance** : M. MARTIAL Laurent

\*\*\*\*\*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Abrogation de la délibération n°2015/061 prescrivant la mise en révision du PLU
  2. Révision du PLU – Lancement de la procédure
  3. Lancement d'une consultation pour la désignation d'un bureau d'étude dans le cadre de la révision
  4. Avenant n°1 de la convention d'intervention foncière
  5. Acquisition d'un terrain sis rue de la Croix des Anges, parcelle cadastrée section Y n°10
  6. Demande de subvention au DETR 2021 pour l'installation de caméras de vidéo protection
  7. Demande d'attribution du fonds de concours de GPS
- Divers

Le point 3 est supprimé de l'ordre du jour.

**1 - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2015/061 PRESCRIVANT LA MISE EN REVISION DU PLU**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'abroger la délibération n°2015/061 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

**2 REVISION DU PLU – LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité,

**DECIDE** de **prescrire la révision du plan local d'urbanisme** sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-11 et suivants, R152-2 et suivants du code de l'urbanisme ;

**PRECISE** que **la révision du plan local d'urbanisme a pour objectif de** :

- Affirmer la volonté d'un développement urbain maîtrisé en :
  - Préservant l'identité architecturale et le tissu urbain existant
  - Encourageant l'installation de commerces de proximité
  - Maintenant un équilibre entre les parties urbanisées et les espaces non bâtis
  - Diversifiant la fonction des espaces publics (usage ludique, culturel, événementiel, etc.)
  - Définissant les principes d'aménagements des secteurs correspondant au projet de la ZAC des Prés Neufs et au projet de développement économique de Villaroche

- Adapter l'offre des équipements afin d'accompagner l'évolution démographique du territoire,
- Poursuivre la réalisation du maillage des liaisons douces pour les trajets intra-communaux et avec les communes voisines, et permettre la création de porosités dans le tissu existant à destination des piétons,
- Définir des dispositions visant à améliorer l'offre de stationnement des véhicules automobiles afin de répondre à la fois à la demande existante et aux projets futurs,
- Prendre en compte la place et le devenir de l'agriculture sur la commune dans un contexte de réduction et de fragmentation des espaces agricoles en :
  - Intégrant dans les réflexions à mener l'enjeu des circulations agricoles et des entrées de champs
  - Définissant un traitement particulier au niveau des franges entre l'urbanisation et les espaces agricoles
- Se mettre en compatibilité avec les documents supra-communaux existants,
- Prendre en compte le projet de Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration et dont l'approbation pourrait être effective afin celle de la révision du PLU,

**DEFINIT les modalités de concertation** prévues par les articles L153-11 et L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- Annonces dans deux journaux locaux
- Annonces dans le bulletin municipal (Info Réau)
- Annonces sur le site internet de la commune ([www.reau.fr](http://www.reau.fr))
- Mise à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un dossier de concertation qui sera complété pendant la procédure
- Mise à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles pendant la durée de la procédure
- Mise à disposition d'une adresse mail destinées aux observations éventuelles par voie électronique
- Organisation d'un minimum de 2 réunions publiques

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. À l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

### **3 AVENANT N°1 DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet d'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'EPA, l'EPFIF et la commune.

### **4 ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS RUE DE LA CROIX DES ANGES, PARCELLE CADASTREE SECTION Y N°10**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle Y n°10 située rue de la Croix des Anges d'une superficie de 2519 m<sup>2</sup>, inscrite en zone Ne au PLU, pour un montant de 10 000 €.

### **5 DEMANDE DE SUBVENTION AU DETR 2021 POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEO PROTECTION**

#### **6**

Le conseil municipal à l'unanimité, a :

- approuvé à l'unanimité le projet d'extension du système de vidéosurveillance à REAU pour la fourniture et la pose de cinq caméras de vidéosurveillance selon le devis de la société ENTRA s'élevant à 36120 € HT soit 43344 € TTC
- Indiqué qu'une autorisation auprès de la préfecture de Seine et Marne est sollicitée pour l'installation du système de vidéo-protection, de voie publique.

- Chargé Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021
  - **En section d'investissement** pour un montant total de 36120 € HT soit de 43344 € TTC pour la fourniture et la pose de cinq caméras
  - **En section de fonctionnement** pour un montant de 975 € HT soit 1170 € TTC pour la maintenance annuelle
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## 7 DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE GPS

A l'unanimité, le conseil Municipal a décidé :

- De solliciter le fond de concours attribué par la Communauté d'Agglomération du Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, pour la somme de 375 000€
- Dit que ce fond de concours sera affecté sur le programme d'acquisition d'un bâtiment pour l'extension de la mairie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 8 – DIVERS

### Communication de M. le Maire :

Travaux de contournement d'Ourdy : Mise en service prévu vers le 15 février prochain

Rétention d'eau suite aux travaux : M. Baudin indique que ceux-ci devraient se résoudre avec l'ouverture de la route de contournement.

Elargissement de la piste cyclable – fermeture de la route pendant la durée des travaux pour environ un mois :

Pour limiter les désagréments de cette fermeture, il sera demandé qu'ils soient réalisés sur les vacances scolaires

### Questions des élus :

Eclairage de la piste cyclable :

M. le Maire indique que l'éclairage des liaisons douces ce n'est pas de la compétence de GPS. Cela sera étudié, mais le coût sera à la charge de la commune

Déchets d'enrobés suite aux travaux de voirie : M Baudin précise qu'ils seront enlever prochainement

Problème de voirie Allée d'Esseaune soulevé par Mme ARZUR :

Cette voie étant privée, la commune ne peut donc pas intervenir. Monsieur le maire invite les riverains à faire une demande de rétrocession dans le domaine public.

Pierres déposées sur le bord de la route rue des bergers :

La parcelle n'appartient ni à la mairie, ni au propriétaire de la maison. La commune souhaiterait racheter cette bande de terre pour la mettre en enrobé, mais les recherches du propriétaire n'ont pas encore abouties.

Fin de séance à 21H52